

Quelques conseils

Pour l'accompagnateur

- Accompagner un conducteur novice durant 3 000 km exige une capacité à dialoguer, à conserver son calme, et aussi beaucoup de disponibilité.
- Evitez d'indiquer au jeune ce qu'il faut faire pour être un conducteur responsable tout en ayant, lorsque vous êtes au volant, un comportement différent.

Pour l'élève

- Cette voie "royale" ne doit pas donner une confiance démesurée dans ses capacités à maîtriser un véhicule.
- La conduite accompagnée ne dispense pas, une fois le permis acquis, de revoir de temps à autre, avec l'accompagnateur, les règles d'une conduite responsable.

Chaque année
7 500 personnes meurent,
140 000 sont blessées
ou handicapées à vie,
à la suite d'un accident
de la circulation ; 90 %
de ces accidents ont pour
origine une erreur
humaine et pourraient
être évités. Pensez-y
en lisant ce dépliant.

Cette brochure a été réalisée grâce
à la générosité des adhérents
de La Prévention Routière.
Vous aussi, soutenez nos actions,
rejoignez-nous.

La Prévention Routière

Centre National :

6, avenue Hoche ■ 75008 Paris

Tél. : 01 44 15 27 00 ■ Fax : 01 42 27 98 03

www.preventionroutiere.asso.fr



LA PREVENTION ROUTIERE

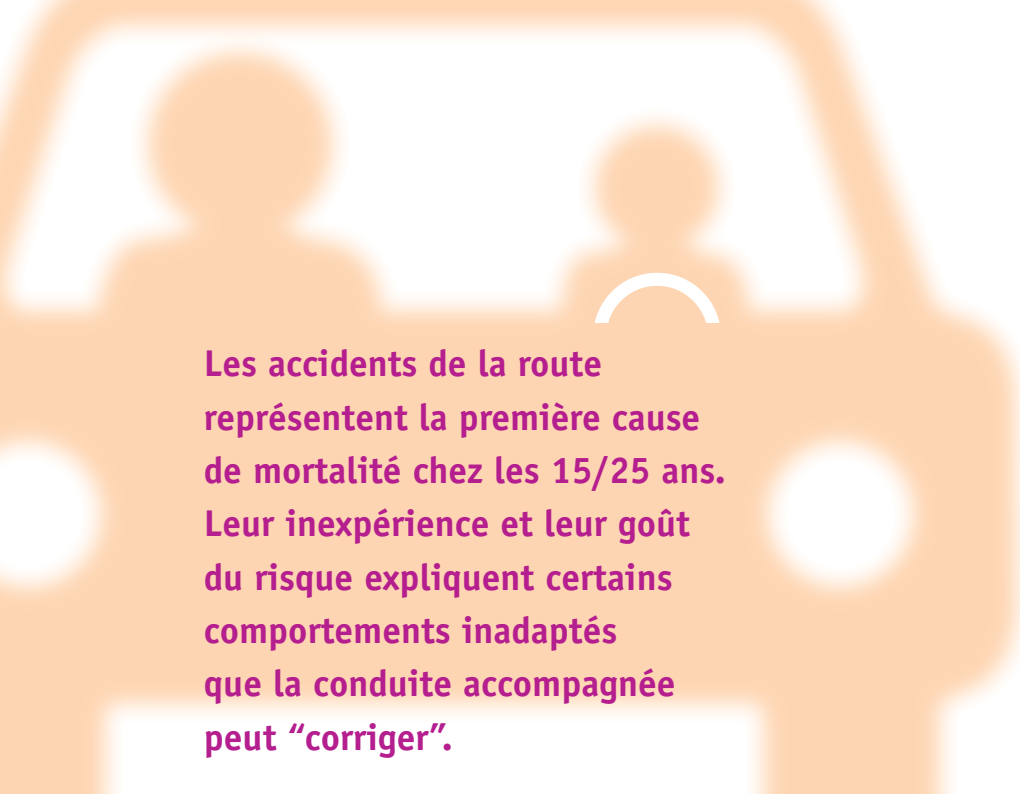
Les atouts de la conduite accompagnée



L'apprentissage anticipé
de la conduite (AAC) est
une formation de longue
durée qui permet
d'acquérir progressivement
une expérience de
la conduite et d'augmenter
ses chances de réussite
à l'examen.



LA PREVENTION ROUTIERE



Les accidents de la route représentent la première cause de mortalité chez les 15/25 ans. Leur inexpérience et leur goût du risque expliquent certains comportements inadaptés que la conduite accompagnée peut “corriger”.

Les conditions

Pour l'élève

- Etre âgé d'au moins 16 ans et avoir l'accord parental.
- A partir du 1^{er} janvier 2004, être titulaire de l'ASSR niveau 2.
- Suivre une formation initiale pratique de vingt heures minimum et

une préparation à l'examen théorique (Code), auprès d'une auto-école agréée AAC.

- Réussir l'examen du Code.
- L'attestation de fin de formation initiale en poche, effectuer 3 000 km avec son ou ses accompagnateurs

sur une durée d'un à trois ans.

- Participer à deux rendez-vous pédagogiques à l'auto-école pour évaluer les progrès réalisés.

Pour l'accompagnateur

- Avoir plus de 28 ans et posséder

le permis depuis au moins trois ans.

- Assister aux deux rendez-vous pédagogiques.
- Prévenir son assureur pour avoir une extension de garantie.
- Signaler le véhicule par un signe distinctif (logo AAC).

La conduite accompagnée ou, selon la terminologie officielle, l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ne revient pas plus cher que la méthode classique. Pour

plusieurs raisons :
■ Le candidat au permis a, par cette voie, 3 chances sur 4 d'obtenir l'examen pratique du premier coup.
■ Il n'a pas à payer de surprime à son assureur lors du premier contrat ou,

du moins, bénéficie d'une réduction sensible.
■ La période probatoire pendant laquelle le jeune conducteur a un capital de 6 points au lieu de 12 est limitée à 2 ans (et non 3 ans).

Le rapport coût-avantages

Le saviez-vous ?

- L'élève en AAC est soumis à des limitations de vitesse particulières : 80 km/h au lieu de 90 sur route, 100 km/h au lieu de 110 sur les voies rapides, et 110 km/h au lieu de 130 sur autoroute.
- Il ne peut pas conduire hors des frontières. Il doit toujours avoir sur lui son livret d'apprentissage et l'avenant de l'assureur.
- L'accompagnateur doit avoir son permis de conduire avec lui. Son taux d'alcool dans le sang doit être inférieur à 0,5 g/l et il ne doit pas être sous l'influence de stupéfiants, tout comme s'il conduisait lui-même.